

REUNION DU 23 JUILLET 2014
21h00

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, Adjoint, Florian BELOT, Benjamin ROUDIER, Marcelino DIJOUX, Frank PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ, conseillers municipaux.

Absent : M. Stéphane ALAUX.

Date de convocation : 16/07/2014.

Secrétaire de séance : M. Florian BELOT.

Plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire communique :

A la demande de Madame la Préfète, nous devons réaliser **un plan de sauvegarde (PCS)** pour faire face à un risque majeur (évènement très grave qui pourrait menacer de nombreuses personnes et notre environnement.)

Notre commune a la chance de ne pas être particulièrement exposée aux risques naturels, ou industriels.

Néanmoins en cas de catastrophe (canicule, tempête, grand froid, épidémie,) nous devons réfléchir sur une gestion de crise pour secourir rapidement la population (surtout les personnes les plus fragiles). Le PCS nous permettra de mieux anticiper et d'être efficace dans l'organisation et les secours.

Le PCS sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion (septembre), une équipe de 4 ou 5 personnes sera constituée pour travailler dessus afin de préparer et de définir le contenu du plan.

Les services de la préfecture nous accompagnent dans ce projet et mettent des documents à notre disposition.

Travaux d'aménagement de la Mairie.

Total des travaux estimé à **27 265.44 € H.T.** (façade + intérieur).

L'Etat a accordé 6 816 € de subvention soient 25 %.

Le conseil municipal doit délibérer pour ajuster la demande de subvention au conseil général 29 % soient 7 906.98 €.

Financement assuré par la commune : 12 500€.

Mr Le Maire propose de valider ces travaux sinon la subvention sera perdue pour notre commune et réaffectée pour d'autre collectivité.

Le CM approuve à l'unanimité,

La commission des bâtiments se réunira pour préparer le cahier des charges et solliciter les artisans pour les devis.

Renouvellement du CDD de Mme Nathalie ESCOFFIER.

Contrat de Mme Nathalie ESCOFFIER depuis le 1^{er} août 2012 : 4 heures par semaine. Contrat renouvelé 1 fois déjà.

Grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe Indice de rémunération à modifier : actuellement Indice Brut 337
Indice Majoré 319 = 145.11 € par mois. A réactualiser : Indice Brut 339 Indice Majoré 320.

M. Le Maire précise que la charge de travail au secrétariat ne diminue pas, au contraire, il faut donc renouveler ce contrat.

(Mêmes conditions en CDD 1 An).

Vote des subventions aux associations.

	2011	2012	2013	2014
Rives du Tescou Football Club			250.00 €	250.00 €
Chambre des Métiers	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Comité des Fêtes	1 850.00 €	4 850.00 €	1 000.00 €	1 500.00 €
Société de Chasse	230.00 €	230.00 €	250.00 €	250.00 €
Asso Parents d'élèves (voyage scolaire)		800.00 €		
Souvenir Français	150.00 €			
TOTAL	2 280.00 €	5 930.00 €	1 550.00 €	2 050.00 €

Cimetière : suite à donner aux dégradations. Survenues en novembre 2013.

_ Profanation des tombes par des enfants mineurs.

_ Les parents, convoqués le 6 novembre, ont reconnu les faits dont les enfants se sont rendus coupables
_ mise en cause de la responsabilité civile des parents.

M. Le Maire précise que suite aux informations données par l'assurance de la commune, les biens à l'intérieur du cimetière sont privés, par conséquent, il appartient à chaque famille dont la tombe a été dégradée de déclarer le sinistre à son propre assureur afin d'engager les poursuites.

La commune aidera les familles ayant subi ce préjudice, à effectuer les démarches nécessaires. Le Maire demande aux adjoints : Mr Alain PENCHENAT et Mme Marie Claire CARME de s'occuper sans tarder du dossier.

Mise en ligne du site internet « Mairie de Beauvais sur Tescou »

Une présentation du site : « Beauvais sur Tescou » sera faite par Madame MUJOVIC Suzanne (conceptrice du site WEB) le vendredi 25 juillet à 21H.

Les membres du conseil municipal sont invités à y participer afin de valider le projet avant sa mise en ligne. (Prévue 2^e semaine d'août) Les habitants de la commune en seront informés.

Questions diverses.

Facture Eau potable

M. Le Maire demande à la collectivité : SRPI de prendre en charge le coût de la dépense de l'eau potable essentiellement consommée par le syndicat scolaire (cantine scolaire).

Après accord des parties concernées la régularisation se fera sur l'exercice budgétaire 2014.

D'autre part une indemnisation de 1000€ sera versée par le SRPI à la commune de BEAUVAIS pour compenser en partie les dépenses des années passées.

Traitement des platanes :

Sur demande de M. Le Maire il est mis fin au contrat.

Des renseignements seront pris pour connaître l'efficacité du traitement et voir s'il faut faire un diagnostic phytosanitaire des arbres.

Contrat : France télécom/orange

Le maire indique au CM que Bouygues télécom propose une prestation moins coûteuse et plus complète que l'opérateur historique. Le CM est d'accord pour dénoncer le contrat, toutefois des garanties seront demandées sur la qualité du service.